

# Du bon usage du code et des arbitres



**Le bridge est un jeu dont les règles complexes ont été fixées au fil de l'expérience et des compétitions. Les arbitres sont là pour faire respecter le code. Mais avant de faire appel à eux, de nombreux joueurs jugent la situation à la mesure de leur filtre personnel.**

Deux anecdotes récentes, toutes deux issues de la haute compétition, illustrent la différence de comportement des champions vis-à-vis du code. La première est la controverse qui a secoué la Coupe Vanderbilt, le championnat américain. En quart de finale, l'équipe de Sabine Auken rencontrait l'équipe de Monaco. À mi-match, une donne survint où Auken - Welland eurent à défendre contre 3 Sans-Atout joué par Helness - Helgemo. Roy Welland ayant reçu une mauvaise explication des enchères, la paire appela l'arbitre qui confirma le résultat. Une commission d'appel fut alors convoquée qui rendit le coup à Sabine et Roy, éliminant du même coup Monaco. La décision était délicate (vous pouvez consulter la donne et ses attendus dans le bref compte-rendu de l'épreuve, un peu plus loin dans ce numéro) et fut abondamment commentée.

Jean-Charles Allavena, le président de la fédération monégasque, est naturellement venu à la rescousse de ses ressortissants. Dans une interview donnée au site de bridge d'informations *New in Bridge*, il s'insurge contre un point de règlement intéressant : le code qu'appliquent les Américains n'est pas tout à fait le même que celui qui fait foi aujourd'hui en Europe ou dans les compétitions internationales. Précisément, il est impossible aux Américains de "partager" la note, en donnant au camp lésé le droit de battre le contrat une fois sur deux, par exemple. C'est du tout ou rien. Évidemment, un partage des points aurait qualifié Monaco...

Sabine Auken a répondu très calmement qu'elle n'a fait qu'appliquer les règles. Que celles de l'ACBL ne sont peut-être pas convenables mais qu'elle n'a d'autre choix que de s'y soumettre si elle veut participer à des épreuves passionnantes et très agréables. Et qu'elle est tout à fait d'accord pour que quelqu'un s'attelle à modifier en mieux les règlements américains, mais que ce n'est pas son rôle, elle qui n'est qu'un joueur.

Il faut bien lui donner raison. Mais d'autres voix se sont fait entendre. L'approche de Sylvie Willard, présente sur les lieux et récipiendaire récente d'un trophée du *fair-play*, est quelque peu différente : « Roy et Sabine ont peut-être raison en regard du code, il n'empêche que je n'aurais même pas eu l'idée d'appeler l'arbitre sur cette donne. Je me serais punie d'avoir livré le contrat et je n'aurais pas imaginé pouvoir le récupérer. J'ai sans doute tort mais je me sentirais malheureuse de gagner de cette façon. »

Nous voici sur la ligne de partage des eaux. Quel comportement doit-on adopter quand le respect des règles et des procédures va à l'encontre de votre position personnelle par rapport au jeu ? La réponse est d'ordre éthique. Votre vérité est relative et concerne votre rapport au bonheur.

Nous avons vécu, il y a peu, la fin de la Division nationale par paires. Xavier Dupuis et Thibaut Charletoux se battent de toutes leurs forces pour échapper à la trente-et-unième place synonyme de relégation en DN2. À quelques donnes de la fin, leur adversaire joue 3 Sans-Atout et chute d'une levée. Par inadvertance, il inscrit deux de chute dans le *Bridgemate*, un top pour Dupuis - Charletoux. Ceux-ci, à la fin de l'épreuve, consultent leur feuille de route et constatent l'erreur. Aussitôt, ils vont voir l'arbitre pour faire rectifier le score. Ils ont fini trente-et-unièmes mais, j'en suis sûr, leur façon de pratiquer le bridge les rend heureux.



**Le Bridgeur** La référence du bridge

27, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris Internet <http://www.lebridgeur.com> email [revue@lebridgeur.com](mailto:revue@lebridgeur.com) Téléphone 01 42 96 25 50 Télécopie 01 40 20 92 34

Directeur de la publication Antoine Hébrard Directeur de la rédaction Philippe Cronier (8745) Secrétaire générale de rédaction Muriel Clément (8742)

Rédacteur en chef adjoint Vincent Labbé (8738) Abonnements Sophie Makeiew (8734) (voir page 63) Publicité au magazine Muriel Clément (8742)

**ADMINISTRATION :** Directeur général Karine Meyer-Naudan (8733) Comptabilité Christine Lemoine (8739) **COMMERCIAL :** Responsable des achats Anne Pinchon (8740) **Boutique Paris :** Sandrine Veyssière (8736) **Boutique Bruxelles :** Christine Deknudt **Ventes par correspondance** Maïté Loï (2550) **Expéditions** Jean-François Ruiz et Viral Parekh **Mise en page** Bela Vista\* **Impression Imprimerie Léonce Deprez** ZI de Ruitz - 62620 Barlin

Chaque service est joignable directement au 01 42 96 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Magazine mensuel, le 15 de chaque mois, sauf en août